

COMPTE RENDU DE LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du
12 AVRIL 2022

Ordre du jour : CR commissions des finances des 24 mars et 8 avril 2022 : vote des subventions aux associations, vote des taux des taxes foncières, admission en non-valeur, décision concernant différents travaux, vote des BP commune et lotissement ; création d'un poste d'adjoint technique, convention avec le Conseil en Energie Partagé, questions diverses

Compte rendu des commissions des finances des 24 mars et 8 avril

Sandrine JUHEL présente les sujets qui ont été abordés et soumet les propositions au vote du conseil.
Subventions aux associations : la commission propose de maintenir les subventions et les montants votés en 2021 et d'y ajouter la Protection Civile spécial Ukraine et l'association PIXEL de St Solen avec laquelle nous travaillons pour l'exposition de photos.

Subventions votées : CCAS : 3 700, APE : 715, Société de Chasse : 540, Club du 3^{ème} Age : 275, FNACA : 170, Entente du Brice : 430, S TEAM : 275, Los Campos : 170, Pétanque Gérausienne : 430, Au Fil des Champs : 170, Les Classes : 170, Cercle Culturel Rance Linon : 105, Amicale Laïque Evran : 75, Chambre des Métiers Dinan : 100, Croix d'Or de Dinan : 22, Secouristes actifs Dinan : 30, Centre anticancéreux St Brieuc : 130, APAJH des Côtes-d'Armor : 15, Paralysés de France : 15, L'Hameçon : 30, Téléthon (versé à l'OSLPE), France Adot : 30, RASED : 118, Saveurs du Poudouvre : 30, Comice Agricole : 646, Protection Civile spécial Ukraine : 1000 €, Pixel : 100.

Total : CCAS c/ 657362 : 3 700 € - Associations : c/6574 : 5 891 €

Vote des taux des taxes foncières : le conseil vote les taux suivants :

Foncier bâti : 31.92 % – produit attendu : 177 284 €

Foncier Non Bâti : 56.68 % – produit attendu : 50 842 €

Admission en non-valeur :

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes qui ne peuvent être recouvrées :

Titres 91 / 2018, 128 / 2018 et 164 / 2018 pour une valeur de 106.60 €

Titre 53/2016 pour 360 €

Titres 238 / 2020, 242 / 2020, 252 / 2020 pour 124.50 €

Titre 263/2019 pour 7.02 €

TOTAL : 598.12 €

Vote des budgets primitifs 2022

Le conseil municipal vote les budgets comme suit :

Commune :

Fonctionnement : 1 576 238.59 €

Investissement : 935 020.01 €

Lotissement Domaine de la Gatinais :

Fonctionnement : 33 875.40 €

Investissement : 0.00 €

Travaux

Réseau eaux pluviales lotissement La Châtaigneraie : le conseil décide de faire réaliser des travaux sur le réseau des eaux pluviales du lotissement de la Châtaigneraie (busage et grille). Montant du devis de l'entreprise EVEN : 5 344.80 €

Rénovation de 4 foyers d'éclairage public sur le parking de la salle polyvalente : le conseil approuve le projet d'éclairage public "rénovation de 4 foyers d'éclairage public pollution lumineuse" sur le parking de la salle polyvalente, présenté par le SDE des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 4 536.00 € TTC. Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement d'un montant de 2 730 €.

Distributeur de pain : dans le cadre de l'installation d'un distributeur de pain, des travaux de raccordement électrique et d'électricité sont nécessaires. Les devis ENEDIS pour 1 331.28 € TTC et Xavier HENNOTE pour 2 168.04 € TTC sont acceptés.

Création d'un poste permanent d'adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2022 pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques. La publicité sera faite dans la bourse de l'emploi du CDG.

Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP)

Le conseil a décidé d'inscrire au budget primitif une opération "isolation des bâtiments communaux". En effet, l'obligation de réduire les consommations d'énergie s'applique aux bâtiments publics de plus de 1000 m²: - 40 % en 2030, - 50 % en 2040, - 60 % en 2060.

Pour nous accompagner dans ce projet, le conseil décide d'adhérer au CEP de Dinan Agglomération.

Questions diverses

Informations :

- ✓ l'adhésion de Beaussais-sur-Mer à DINAN AGGLOMERATION est actée.
- ✓ Ecole : nous avons mis en place un Service Minimum d'Accueil lors des absences non remplacées des enseignants. Auparavant le SMA n'était possible que lors des grèves. Mais étant donné que l'Education Nationale n'est pas en mesure d'assurer les remplacements des nombreux enseignants absents (COVID entre-autre), elle permet de mettre ce système en place. Par contre, la commune ne percevra aucune aide financière pour compenser le paiement des heures supplémentaires réalisées par le personnel communal.

Friche du bourg : La convention signée avec l'EPF mentionne une obligation de construire un minimum de logements sociaux en fonction de la surface disponible. Nous devons nous inscrire dans un programme chapeauté par Dinan Agglo. La difficulté est de définir un programme qui dépendra des acquisitions ou non des terrains voisins.

Balayage de la voirie : le conseil décide de passer un contrat avec l'entreprise THEAUD pour le balayage des voies du bourg et de l'agglomération.

8 passages par an (108 € HT / H)

Fourniture de l'eau (2.50 € HT/ H)

Evacuation des balayures (195 € HT la tonne)